



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 avril 2024, le Règlement numéro 29-24 décrétant une dépense de 651 435 \$ et un emprunt de 651 435 \$ aux fins du financement du Programme de mise aux normes des installations septiques;

QU'un avis public pour l'ouverture du registre des signatures a été affiché le 1er mai 2024;

QU'avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 22 avril 2024;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 30 avril 2024;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, à la suite de son approbation par le MAMH.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 15 mai 2024.


Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 29-24 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 15 mai 2024.


Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière